

# Des mesures pour renforcer la politique de l'eau

Dossier de la rédaction de H2o  
August 2014

Ségolène

Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a présenté, le 23 juillet, en Conseil des ministres des mesures

pour renforcer l'efficacité de la politique de l'eau et recentrer les interventions des agences de l'eau sur quatre priorités.

## 1. Lutter contre les pollutions.

La réduction des pollutions nécessite d'agir sur toutes les activités. Des progrès ont déjà été réalisés, notamment pour le traitement des eaux usées et les pollutions industrielles, et de nombreuses actions sont engagées dans le domaine agricole. Le principal défi aujourd'hui concerne les pollutions par les pesticides et les nitrates : 1 000 captages prioritaires sont identifiés pour faire l'objet de protections renforcées ; 3 800 communes supplémentaires ont été identifiées pour être classées en zones vulnérables ; le plan écophyto sera renforcé. Ces mesures viendront compléter d'autres, déjà adaptées ou en cours : l'interdiction à partir de 2016 de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités pour l'entretien des espaces publics ("Terre saine, communes sans pesticides") ; l'interdiction définitive de l'épandage aérien de produits phytosanitaires ; la lutte contre les algues vertes dues aux nitrates.

## 2. Lutter contre le gaspillage.

Un milliard de mètres cubes d'eau par an, soit 20 % minimum du volume mis en distribution, sont perdus le long des canalisations, et jusqu'à 60 % dans certains territoires. Afin de réduire le gaspillage d'eau potable et pour plus de transparence sur le prix de l'eau, le gouvernement rappelle l'obligation pour les collectivités de réaliser un diagnostic de leurs réseaux et lancer les travaux et lance une expertise sur la formation des prix de l'eau et l'utilisation des marges. Il engage par ailleurs un processus de simplification pour la réutilisation et la récupération de l'eau.

## 3. Améliorer la gestion des milieux aquatiques.

Afin d'améliorer la gestion des milieux aquatiques, restaurer les continuités écologiques et lutter contre l'artificialisation des sols, plusieurs mesures ont été mises en place ; cela inclut : pour les usages agricoles, une instruction ministérielle aux agences de l'eau autorisant le financement de réserves de substitution dans le cadre d'un projet territorial, garantissant une gestion collective de la ressource et la promotion de pratiques durables ; de nouveaux moyens d'action pour les communes (une nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations confiée aux communes, loi MAPTAM ; une taxe affectée leur permettra d'intervenir sur l'entretien et la gestion des cours d'eau et une mission d'appui technique auprès du préfet coordonnateur de bassin est mise en place). S'ajoutent ces mesures : un 3<sup>e</sup> plan national en faveur des milieux humides qui constitue un cadre d'action commun pour valoriser les fonctions des

zones humides ; la lutte contre l'artificialisation des sols qui progresse de l'Ã©quivalent d'un dÃ©partement tous les six ans ; enfin, la reconquÃªte de la continuitÃ© Ã©cologique, notamment sur les cours d'eau classÃ©s et via les trames vertes et bleues.

4. Faire du domaine de l'eau un levier pour l'activitÃ© Ã©conomique. Les Xe programmes des agences de l'eau reprÃ©sentent 25 milliards d'euros de travaux, et entre 60 000 et 80 000 emplois soutenus. Parmi les 34 plans de la nouvelle France industrielle a Ã©tÃ© adoptÃ© un plan "QualitÃ© de l'eau et gestion de la raretÃ©", dont l'objectif est d'appuyer l'innovation de la filiÃ¨re franÃ§aise de l'eau, afin de conforter sa place de leader mondial.

Une attention particuliÃ¨re est portÃ©e aux dÃ©partements d'Outre-mer, dans le cadre d'une mission d'expertise lancÃ©e pour Ã©tudier les questions de gouvernance et d'ingÃ©nierie technique et financiÃ¨re dans les domaines de l'eau et de l'assainissement sur ces territoires.

Environnement France - 25-07-2014